



ADEME

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

AIDES À LA DÉCISION 2018

Les aides de l'ADEME ne constituent pas un droit à délivrance et n'ont pas un caractère systématique. Elles doivent être incitatives et proportionnées. Leur attribution et la modulation de leur montant sont fonction de la qualité de l'opération financée, des priorités définies au niveau national ou régional, ainsi que des budgets disponibles.

Pour toute demande d'aide, il faut compléter le dossier type et se référer aux règles générales d'attribution et de versement des aides de l'ADEME.

Nouveautés 2018 : suppression de la bonification territoriale (TEPOS-CV, TZDZG...), limitation des aides « Bâtiment », arrêt des aides individuelles aux diagnostics énergie des entreprises sauf secteur médico-social.

Cahier des charges type

La plupart des cahiers des charges sont téléchargeables sur la plate-forme [Diagademe](#) dans l'onglet documentation. Pour les autres, en faire la demande auprès de la direction régionale [Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME](#).

Taux maximal des aides - Exclusions

De façon générale, le taux d'aide maximal est de 50% pour les activités non économiques et les PME et de 30 % pour les Grandes entreprises.

Les études réglementaires sont par nature exclues des aides de l'ADEME, comme par.ex. les audits énergétiques obligatoires pour les Grandes Entreprises.

Définition des PME au sens européen

Catégorie	Critère 1	Critère 2		
	Effectifs	Chiffres d'affaires	<u>ou</u>	Total du Bilan
Petite entreprise (PE)	< 50	≤ 10 M€		≤ 10 M€
Moyenne entreprise (ME)	< 250	≤ 50 M€		≤ 43 M€

Des méthodes précisent les modalités de calcul des seuils financiers et des seuils relatifs aux effectifs afin d'obtenir une image réaliste de la situation de l'entreprise du point de vue économique et de gouvernance. À cette fin une distinction a été introduite par la recommandation de la Commission européenne du 6 mai 20032 entre différents types d'entreprise : autonome, partenaire et liée. (Recommandation 2003/361/CE de la Commission, publiée au JOUE L 124 du 20 mai 2003.)

Définition de la notion de bénéficiaires « activité économique »

Structures qui, indépendamment de leur statut juridique et de leur mode de financement, exercent de façon prépondérante une activité consistant à offrir à autrui des biens ou des services sur un marché concurrentiel.

Bonification pour les démarches collectives

Une opération collective (ou groupée) permet de proposer à un groupe d'acteurs ayant des besoins similaires un accompagnement global, comportant le plus souvent un volet d'animation collective favorisant la montée en compétence et les échanges entre ces acteurs, complété par un volet d'appui individualisé (diagnostic, étude, ...) pour chaque acteur.

Ces opérations collectives bénéficient d'une bonification maximale du taux d'aide de 20% pour les prestations d'accompagnement et d'études (NB : le taux d'aide maximal est de 60% pour les moyennes entreprises et de 50% pour les grandes).

Montant maximal d'aide

ATTENTION, le montant des aides indiqué est un montant maximal. En effet, dans le cas d'un financement de plusieurs partenaires publics, le cumul des aides publiques doit respecter les plafonds d'aide réglementaires.

Sauf mention contraire dans la colonne « aide ADEME maximale », le montant maximal des dépenses prises en compte est 50 000 € pour les études de diagnostic et de 100 000 € pour les études d'accompagnement de projet.

Qualification des bureaux d'études

La qualification « reconnu garant de l'environnement » (RGE*) ou équivalent des bureaux d'étude est exigée pour certains types d'étude. Cette obligation est mentionnée dans la colonne « critères techniques »

Système d'aide de référence

Ce tableau est la déclinaison régionale de la délibération 14-3-4 prise le 23/10/2014 par le Conseil d'administration de l'ADEME.

BATIMENTS

* Retrouvez les qualifications et certifications [RGE adaptées à votre étude](#)

Type d'études	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles	Aide ADEME maximale
Audit énergétique pour bâtiments existants	oui disponible sur diagademe.fr	Respect du cahier des charges de l'ADEME Pour les gestionnaires d'un parc de bâtiments : justification d'une stratégie d'intervention globale Qualification RGE*	Tout type de maître d'ouvrage du secteur médico-social	<i>Aide maximale : 20 000€ par bénéficiaire et par an</i>
AMO CPE	disponible sur le site ADEME Rhône-Alpes	Voir dispositif de soutien en ligne Respect du cahier des charges de l'ADEME. <u>Au cas par cas</u>	Tout type de maître d'ouvrage	<i>Plafond de dépenses : 60 000€</i>
AMO HQE <i>(Pour bâtiments neufs)</i>	oui (en faire la demande auprès de H. Hamadou)	Opération exemplaire (profil environnemental, rupture technologique, etc.) <u>Au cas par cas</u>	Tout type de maître d'ouvrage	-

MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES ENTREPRISES

Type d'études	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles
Étude de faisabilité efficacité énergétique (uniquement pour sites <250 personnes) et/ou énergies de récupération (process et/ou utilités)		Au cas par cas, avec priorité à la récupération de chaleur fatale	Entreprises y compris agricoles

ENERGIES RENOUVELABLES & ENERGIES DE RÉCUPÉRATION

* Retrouvez les qualifications et certifications [RGE adaptées à votre étude](#)

Type d'études	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles
Étude de faisabilité ENR thermiques installation solaire, chaufferie bois, raccordement à un réseau de chaleur.	oui disponible sur diagademe.fr	Respect du cahier des charges de l'ADEME Qualification RGE *	Tout type de maître d'ouvrage
Étude d'opportunité d'intégration d'une installation solaire thermique sur un réseau de chaleur.	oui en faire la demande	Respect du cahier des charges de l'ADEME Qualification RGE * + formation ou expérience en solaire thermique injecté sur réseau	Tout type de maître d'ouvrage
PAT - Plan d'approvisionnement bois territorial	non En savoir plus	Intégrer dans l'étude le contenu carbone du bois livré	Pays, PNR, intercommunalités
Étude de la ventilation accélérée <i>(technique d'amélioration du séchage du bois)</i>	non	Au cas par cas	Tout type de maître d'ouvrage
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur	oui disponible sur diagademe.fr	Respect du cahier des charges de l'ADEME Qualification RGE * (obtenue ou en cours d'obtention)	Tout type de maître d'ouvrage
Audit des installations solaire thermique	oui en faire la demande	Respect du cahier des charges de l'ADEME Qualification RGE *	Tout type de maître d'ouvrage
Étude de faisabilité Géothermie très basse énergie	oui disponible sur diagademe.fr	Respect du cahier des charges de l'ADEME Qualification RGE * exigée au 01/01/2017	Tout type de maître d'ouvrage
Étude de faisabilité Géothermie haute énergie	non	Au cas par cas	Tout type de maître d'ouvrage

Type d'études	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles
Étude de faisabilité photovoltaïque en autoconsommation	oui en faire la demande	Respect du cahier des charges de l'ADEME Qualification RGE *	Tout type de maître d'ouvrage
Schéma directeur réseau de chaleur	non	Respect du <u>cahier des charges Amorce</u>	Tout type de maître d'ouvrage

IMPORTANT : pour les bâtiments neufs il n'y a pas d'aide pour les études de faisabilité « énergies renouvelables » (solaire thermique, PV, bois énergie...) sauf s'il s'agit d'une opération exemplaire.

* Retrouvez les qualifications et certifications [RGE adaptées à votre étude](#)

URBANISME

Type d'études	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles
Recyclage du foncier dégradé	Voir le document, urbanisme durable modalités d'attribution de l'aide à la décision	<u>Voir le document</u> , Urbanisme durable-modalités d'attribution de l'aide à la décision	EPCI compétent en matière d'urbanisme et structures publiques de gestion de foncier

ECONOMIE CIRCULAIRE & DECHETS

Type d'études	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles
Études de projets des acteurs de l'offre : éco-conception de produits ou services, économie de fonctionnalité...	Cf diagademe.fr	Respect du cahier des charges de l'ADEME si disponible	Entreprises
Etudes de projets de prévention et/ou gestion des déchets des entreprises	Cf diagademe.fr	Respect du cahier des charges de l'ADEME.	Tout type de maître d'ouvrage
Études et accompagnement de projet de prévention des déchets (tarification incitative, réemploi-recycleries, consigne, lutte contre le gaspillage alimentaire ...)	Cf diagademe.fr	Respect du cahier des charges de l'ADEME si disponible (notamment Tarification incitative, Recyclerie...)	Tout type de maître d'ouvrage
Etudes territoriales, à vocation stratégique, de gestion des ressources : EIT, préfiguration CODEC, gestion des déchets organiques, (ré-)organisation du tri des recyclables secs...	Cf diagademe.fr	Respect du cahier des charges de l'ADEME si disponible	Tout type de maître d'ouvrage
Étude de projet Méthanisation	Cf diagademe.fr	Respect du cahier des charges de l'ADEME	Tout type de maître d'ouvrage

TRANSPORT

Type d'études	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles
Diagnostic de flotte de véhicules	oui En faire la demande.	Respect du cahier des charges de l'ADEME	Tout type de maître d'ouvrage
Transport modal vers fleuve ou rail TMV – Transport de Marchandise en Ville	oui En faire la demande.	Respect du cahier des charges de l'ADEME	Tout type de maître d'ouvrage
AUTRES ETUDES Schéma Directeur Déplacements, Modes actifs, covoiturage, étude de faisabilité d'implantation de stations de vélo partage, autopartage ...etc.	non	Au cas par cas selon le niveau d'ambition Cahier des charges à soumettre à l'ADEME	Collectivités engagées dans des démarches de territoire et/ou situées sur zones Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ou Plan local de qualité de l'Air (PLQA)